

Image not found or type unknown



Vol a l'etalage dans une grande surface

Par **sisipanpan**, le **20/03/2014 à 13:12**

Ont -ils le droit de me prendre en photo pour 3.50 de vol à l'etalage et d'afficher ma photo à l'entrée du magasin, j'ai npayé ces 3.50 e. Merci de votre réponse

Par **louison123**, le **20/03/2014 à 13:27**

A défaut de trouver l'employé du mois, ils ont affiché le voleur du mois...
Bon blague à part, ils n'ont absolument pas le droit, on n'est pas au far-west.

Par **domat**, le **20/03/2014 à 18:25**

bjr,
mais le magasin peut porter plainte pour vol peu importe son montant et même si vous avez remboursé.
l'affichage de votre photo est bien sur illégal.
cdt